



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mercredi le 8 mai 2024 à 19h30.

**Présences :** M. Mario Desbiens, Maire  
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1  
M. Bernard Girard, conseiller # 2  
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3  
M. Jacques Vachon, conseiller # 4  
M. Jonathan Boily, conseiller # 5  
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

**Absences :**

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### 1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

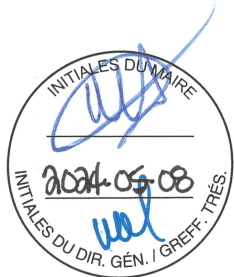
Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

#### 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

#### **RÉSOLUTION CM2024-82**

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
  - a) Séance ordinaire du 3 avril 2024
4. Correspondances :
  - a) Une lettre de la Direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
  - b) Une lettre de la Municipalité de Saint-Gédéon concernant une activité de financement
  - c) Une lettre de Leucan concernant une demande de financement
5. Présentation des états financiers 2023
6. Rapport des comités
7. Approbation des comptes pour la période d'avril 2024
8. Adoption du règlement 404-24 modifiant le règlement 389-23 sur l'hébergement touristique
9. Acceptation d'une soumission – balayage de rue
10. Acceptation d'une soumission - marquage de chaussée 2024
11. Acceptation d'une soumission – marquage de la Véloroute
12. Acceptation d'une soumission – ID concerto
13. Acceptation d'une soumission - Novo SST
14. Acceptation d'une offre d'achat – Ruisseau Jaune
15. Acceptation d'une soumission – remorque fermée



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

16. Autorisation de paiement – retenue 2023-2024 pour le déneigement
17. Résolution – balayage de la route 169 – MTQ
18. Résolution – autorisation pour demande d'aide financière pour la Politique familiale
19. Nouvelle programmation / TECQ 2019-2024
20. Résolution - Plan de gestion des actifs
21. Résolution Primeau 2023 – Travaux Bédard-Goulet-Tremblay-Gauthier
22. Autorisation de signature – Protocole Club caravaning
23. Demande d'aide financière de la Fabrique de Sainte-Monique pour l'entretien des pelouses
24. Une demande d'aide financière concernant une exemption de taxes municipales
25. Motion de sympathie :
  - a) Mme Germaine Fortin
26. Divers :
  - a) \_\_\_\_\_
  - b) \_\_\_\_\_
27. Période des questions
28. Levée de l'assemblée

### 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

- a) *Séance ordinaire du 3 avril 2024*

#### **RÉSOLUTION CM2024-83**

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024.

### 4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de la Direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant une invitation à une rencontre de sensibilisation sur les préoccupations des élus et échanger sur les responsabilités de ceux-ci.
- b) Une lettre de la Municipalité de Saint-Gédéon concernant une invitation à la 7<sup>ième</sup> édition de la Fête des récoltes le 24 et 25 août prochain.
- c) Une lettre de Leucan concernant une demande d'aide financière en lien avec l'Ultramarathon qui se déroule le 31 mai prochain.

#### **RÉSOLUTION CM2024-84**

*Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer une aide financière de 200 \$ à Leucan.*

### 5- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023

#### **RÉSOLUTION CM2024-85**

**ATTENDU QUE** le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la municipalité pour l'exercice financier 2023 a été effectué conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code Municipal ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**ATTENDU QUE** la présentation de ce document a été faite par Madame Érika Noël et M. Jean-Simon Carrier, comptables agréés pour la firme MNP;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, le dépôt du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe.

Il est également résolu d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général à transmettre le rapport financier au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

### 6- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

### 7 -APPROBATIONS DES COMPTES

#### **RÉSOLUTION CM2024-86**

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois d'avril 2024, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	105 234,56 \$
Comptes déjà payés	89 978,56 \$
TOTAL	192 213,12 \$

### Certificat de disponibilité de crédits

*Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.*

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

### 8- ADOPTION DU RÈGLEMENT 404-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 389-23 SUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

#### **RÉSOLUTION CM2024-87**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Monique a adopté le règlement 389-23 encadrant les activités d'hébergement touristique sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Monique ;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les Compétences Municipales C-47.1 confirme que toute municipalité locale à compétence dans le domaine du développement économique local et de la gestion des nuisances ;

**ATTENDU QUE** selon la Loi sur les Compétences Municipales C-47.1 la municipalité peut prévoir les cas où un permis est requis, d'en fixer le nombre et d'en prescrire le





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

coût ainsi que les conditions et les modalités de délivrance, de suspension et de révocation ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Monique juge opportun de diminuer le coût de la tarification annuelle pour l'obtention du certificat d'occupation municipal relatif à un établissement d'hébergement touristique ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenue ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement d'adopter le présent règlement portant le 404-24.

### 9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – BALAYAGE DE RUE

#### **RÉSOLUTION CM2024-88**

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise « Les Équipements SM » au montant de 11 800 \$ plus les taxes applicables pour le balayage printanier des rues de la municipalité.

### 10- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – MARQUAGE DE CHAUSSÉE 2024

#### **RÉSOLUTION CM2024-89**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Sainte-Monique a autorisé la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à procéder à l'appel d'offres regroupé pour des travaux de marquage de chaussées-lignage de rues;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont attribués au plus bas soumissionnaire conforme;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger, séance tenante, le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Durand Marquage et Associés Inc. pour un montant de 6 346.62 \$ pour 13 800 mètres de ligne simple jaune continue.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à procéder aux travaux en lien avec cette résolution.

### 11- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – MARQUAGE VÉLOROUTE

#### **RÉSOLUTION CM2024-90**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Sainte-Monique a autorisé la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à procéder à l'appel d'offres regroupé pour des travaux de marquage de la Véloroute des Bleuets;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont attribués au plus bas soumissionnaire conforme;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger, séance tenante, le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Signalisation Audet et pour un montant de 8 447,79 \$ taxes incluses.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à procéder aux travaux en lien avec cette résolution.





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 12- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ID Concerto

#### RÉSOLUTION CM2024-91

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres d'accepter la soumission de La Société Plan de vol pour l'obtention de la plate-forme ID Concerto au montant de 3 310 \$ pour le reste de l'année 2024 et de 4 152 \$ plus l'IPC pour les années 2025-2026-2027.

### 13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – NOVO SST

#### RÉSOLUTION CM2024-92

**ATTENDU QU'**une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la Mutuelle nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

**ATTENDU QUE** l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi sa performance en santé et sécurité du travail;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2025 soit acceptée telle que rédigée, et que le Groupe Novo SST soit autorisé à signer cette entente et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

Il est également résolu que la municipalité autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle.

### 14- ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT – RUISSEAU JAUNE

#### RÉSOLUTION CM2024-93

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique est propriétaire d'un lot de 13 terrains de villégiature en bordure de la rivière Péribonka;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à la mise en vente desdits terrains;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une promesse d'achat pour le terrain # 3 et le terrain # 6 dans le développement du ruisseau jaune;

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat de vente légal devra être signé entre les acquéreurs et la municipalité pour officialiser la vente;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'offre d'achat de M. Luc Côté pour le terrain # 3 du développement du Ruisseau Jaune.

Il est également résolu d'accepter l'offre d'achat de M. David Bouchard pour le terrain # 6 du développement du Ruisseau Jaune et que soit autorisé M. Mario Desbiens, maire, et M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer les contrats de vente.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 15- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – REMORQUE FERMÉE

#### RÉSOLUTION CM2024-94

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de *Jean Lapierre Mécanique* pour l'achat d'une remorque fermée au montant de 13 858,82 taxes incluses.

### 16- AUTORISATION DE PAIEMENT – RETENUE 2023-2024 POUR LE DÉNEIGEMENT

#### RÉSOLUTION CM2024-95

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à procéder au paiement de la retenue contractuelle liée au contrat de déneigement pour la saison 2023-2024 à l'entreprise « Terrassement Belleau » au montant de 18 655,82 \$ taxes incluses.

### 17- RÉSOLUTION – BALAYAGE DE LA ROUTE 169 - MTQ

#### RÉSOLUTION CM2024-96

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer le contrat pour le balayage de la route 169 avec le Ministère du Transports du Québec visant le paiement par le ministère pour les travaux de balayage sur ladite portion de route.

### 18- RÉSOLUTION – AUTORISATION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA POLITIQUE FAMILIALE

#### RÉSOLUTION CM2024-97

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'élaboration d'une politique familiale.

Il est également résolu d'autoriser M. Mathieu Lapointe à signer les documents relatifs à cette demande.

### 19- RÉSOLUTION PROGRAMMATION – TECQ 2019-2024

#### RÉSOLUTION CM2024-98

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

### 20- RÉSOLUTION – PLAN DE GESTION DES ACTIFS

#### **RÉSOLUTION CM2024-99**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Monique reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

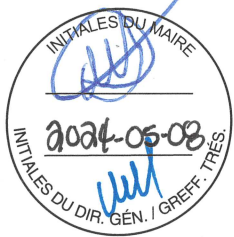
**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Burno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique s'engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requise par ce dernier.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 21- RÉOLUTION PRIMEAU 2023 – TRAVAUX RUE TREMBLAY GAUTHIER

#### RÉSOLUTION CM2024-100

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux programmes PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par des employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- La municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- La municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- La municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts ;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

### 22- AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE CLUB CARAVANING

#### RÉSOLUTION CM2024-101

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Jérôme Poudrier à signer tous les protocoles de renouvellement pour l'année 2025 pour les Club Caravaning au Camping Pointe Taillon.

### 23- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE DE SAINTE-MONIQUE POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES

#### RÉSOLUTION CM2024-102

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder une aide financière sous la forme de temps pour l'entretien par les travaux publics des espaces verts détenus par la Fabrique.





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 24- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FABRIQUE DE SAINTE-MONIQUE CONCERNANT UNE EXEMPTION DE TAXES MUNICIPALES

#### RÉSOLUTION CM2024-103

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder une aide financière à la Fabrique de Sainte-Monique représentant l'équivalent des taxes municipales à payer pour un montant de 1882 \$.

#### 25- MOTION DE SYMPATHIE

##### a) *Mme Germaine Fortin*

M. Pascal Gauthier propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de Mme Germaine Fortin suite à son décès récent.

#### 26- DIVERS :

##### a) *MTQ – DEMANDE DE SIGNALISATION*

#### RÉSOLUTION CM2024-104

**CONSIDÉRANT QUE** l'approche de l'intersection de la route 169 et de la rue Honfleur en direction sud se trouve dans le haut d'une côte relativement abrupte ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette topographie rend la visualisation de la signalisation difficile et engendre de la confusion chez les automobilistes et les camionneurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal considère que cette situation engendre des enjeux importants pour la sécurité des usagers de la route ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander au Ministère des Transports d'améliorer la signalisation à l'approche de l'intersection de la route 169 et de la rue Honfleur en direction sud.

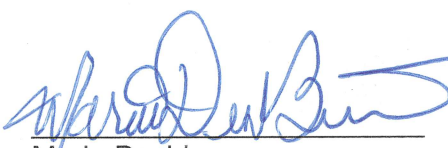
#### 27- PÉRIODE DE QUESTIONS

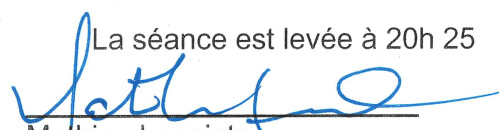
Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

#### 28- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### RÉSOLUTION CM2024-105

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

  
Mario Desbiens,  
Maire

La séance est levée à 20h 25  
  
Mathieu Lapointe,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier